

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur

Présidence: l'hon. Dale Graham

le mardi 29 mars 2011

Première session de la 57^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 29 mars 2011

13 h

Prière.

Le président de la Chambre présente Andrew MacDougall, d'Oromocto, nouveau page pour la session.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à construire une nouvelle école primaire — maternelle-5° année — afin de remplacer les écoles de leur collectivité qui ont été fermées. (Pétition 6.)

M. D. Landry (Centre-Péninsule—Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Pokemouche, de Maltampec, de Landry Office, d'Évangeline, de Cowans Creek, de Haché Road et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement et le ministère de l'Éducation à s'opposer à la fermeture de l'école La-Rivière, à Pokemouche, fermeture que le district scolaire 9 pourrait recommander. (Pétition 7.)

Sur autorisation de la Chambre, les motions 1, 2, 6, 7, 8, 12 et 13 sont retirées.

M. Fraser donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 7 avril 2011, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance de tout genre depuis le 1er novembre 2010 ayant trait à l'école élémentaire St. Andrews, à Miramichi, entre les membres du personnel et les représentants élus du conseil scolaire du district 16 et du conseil d'éducation du district 16, les parlementaires, les chefs de cabinet de ces derniers, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Approvisionnement et des Services et le Cabinet du premier ministre, relativement à toute question susceptible de toucher la santé et la sécurité des enfants, du personnel ou du grand public. L'information demandée comprend notamment les avis, les recommandations, les estimations du coût des travaux de réparation et d'autres documents liés à la question de la moisissure à l'école élémentaire St. Andrews et à d'autres questions susceptibles d'avoir un effet semblable sur les personnes qui fréquentent cette école.

M. Arseneault donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 7 avril 2011, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 27 septembre 2010 entre des ministères provinciaux, le Bureau du Conseil exécutif, le Cabinet du premier ministre, des organismes ou des personnes et Énergie NB relativement à la centrale de Dalhousie.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, après quoi, moyennant autorisation, elle se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 14.

Le débat reprend sur la motion portant que le projet de loi 14, *Loi prévoyant la dissolution du Saint John Bridge Authority*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi prévoyant la dissolution du Saint John Bridge Authority*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président demande s'il y a consentement unanime pour que la Chambre se forme en Comité plénier afin d'étudier le projet de loi 14. Le consentement unanime est refusé.

Le débat reprend sur la motion 18, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Steeves, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Maintenir les connexions : Rapport du Groupe de travail sur un centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes

(28 mars 2011).